

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

CD20220214_9
id. 6149

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX (SATESE) BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2022 du SATESE, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 711 215,00 € dont 673 660,00 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011- Charges à caractère général</u>	<u>152 585,00</u>
Comptes 60- Achats et variation des stocks	6 500,00
Comptes 61- Autres charges externes - services extérieurs	27 200,00
Comptes 62- Autres services extérieurs (sauf 621)	118 885,00
<u>012- Charges de personnel</u>	<u>471 850,00</u>
Comptes 63- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	6 300,00
Comptes 64- Charges de personnel	465 550,00
<u>65- Autres charges d'activité</u>	<u>50,00</u>
Compte 65888 – Autres charges PAS	50,00
<u>67- Charges exceptionnelles</u>	<u>100,00</u>
Compte 6711 – Intérêts moratoires	100,00
<u>022-Dépenses imprévues</u>	<u>700,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	625 285,00

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>35 715,00</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	35 715,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	661 000,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70- Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>31 060,00</u>
Compte 7068- Autres redevances et droits	31 060,00
<u>74- Dotations et participations</u>	<u>628 100,00</u>
Compte 7473- Département	298 000,00
Compte 7474- Communes et structures intercommunales	60 100,00
Compte 74788- Autres (agence de l'eau adour garonne)	270 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	659 160,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 840,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 840,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	661 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>20- Immobilisations incorporelles</u>	<u>3 000,00</u>
Comptes 2051- Acquisition de logiciels	3 000,00
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>43 500,00</u>
Compte 2157 - Matériel et outillage technique	7 000,00
Compte 2182 - Matériel de transport	25 000,00
Compte 21838- Autres matériels informatiques	7 000,00
Compte 21848- Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500,00
Compte 2185 – Matériel de téléphonie	1 000,00
Compte 2188- Autres immobilisations corporelles	2 000,00
<u>23- Immobilisations en cours</u>	<u>1 875,00</u>
Compte 231318-Autres bâtiments publics	1 875,00
Total dépenses réelles d'investissement	48 375,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>1 840,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	1 840,00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	50 215,00

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10- Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>14 500,00</u>
Compte 10222- FCTVA	14 500,00
Total recettes réelles d'investissement	14 500,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>35 715,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	35 715,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 215,00

En investissement, l'acquisition de logiciels ayant une version de systèmes d'exploitation plus récente à des fin d'homogénéisation du service est prévue.

Le remplacement d'un véhicule de type fourgon, acquis en 2008, est prévu sur cet exercice. Ce véhicule est utilisé pour les visites des stations d'épuration et le suivi des rivières.

Sont également prévus des travaux de peinture dans certains bureaux.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse par rapport au budget primitif 2021 : 625 285 € prévus au budget primitif 2022 contre 630 990 € au précédent budget primitif.

En recettes de fonctionnement, la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est estimée à 270 000 € représentant 41 % des recettes réelles de fonctionnement.

La subvention d'équilibre prévue à hauteur de 298 000 € représente 45 % des recettes réelles. Elle est en augmentation de 18 % par rapport au budget primitif de 2021. Cette augmentation s'explique, en partie, par l'absence de reprise anticipée des résultats 2021 au budget primitif, comme cela était le cas ces dernières années. En effet, la section de fonctionnement devrait dégager, en 2021, un excédent qui sera repris à la décision modificative.

La subvention d'équilibre sera donc réajustée à cette étape budgétaire et, en fonction de la consommation des crédits, en fin d'exercice si nécessaire.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le conseil de gestion du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que susvisé, le budget primitif du service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux pour 2022, qui s'équilibre en mouvements réels à 673 660 € et en mouvements réels et mouvements d'ordre à 711 215 € ;
- Approuve le principe du versement d'une subvention départementale versée au service d'assistance au traitement des effluents et au suivi des eaux à hauteur de 298 000 €, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL